



Vendredi 28 mai 2021

Réouverture des débits de boissons

## La Ville de Rennes, le collectif Culture Bars - Bars et l'Umih rappellent les règles

Une semaine après la réouverture des terrasses, et dans la continuité des réunions qui se tiennent régulièrement entre eux, l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH), le collectif Culture Bars - Bars et la Ville de Rennes se sont réunies afin d'échanger sur cette reprise de la vie nocturne.

Le [travail réalisé ensemble en amont du 19 mai, permettant de créer un cadre négocié collectivement pour la reprise des activités des débits de boissons](#), a de nouveau été unanimement salué. En anticipation de la réouverture de ces établissements, la Ville de Rennes, le collectif Culture Bars - Bars et l'Umih ont ainsi pu prévoir des conditions de reprise atténuant les contraintes sanitaires imposées aux exploitants, en leur permettant temporairement et gratuitement d'étendre leurs terrasses, et en sécurisant l'espace public pour favoriser l'activité des commerçants et les déplacements de la clientèle.

Ensemble, la Ville de Rennes, le collectif Culture Bars - Bars et l'Umih déplorent cependant les débordements constatés la semaine dernière et le comportement de certains exploitants, qui sont susceptibles de ruiner les efforts entrepris depuis plusieurs semaines. Dès le 19 mai, en complément de l'action menée par la Préfecture, la Ville, le collectif Culture Bars - Bars et l'Umih sont allées à la rencontre des exploitants, en s'attachant à perturber le moins possible leur travail. Les contrôles, effectués en grand nombre par les services compétents depuis une semaine, ont donné lieu à des rappels aux engagements de chacun pour cette réouverture. À ce jour, une quarantaine d'établissements ont fait l'objet d'une procédure, le plus souvent sous la forme de rappel à la réglementation ou d'avertissement : 36 mises en demeure et 3 sanctions ont été notifiées par les services municipaux, sur les 600 établissements rennais.

Les contrôles se poursuivront dans les prochains jours et seront l'occasion de rappeler aux exploitants la réglementation, ainsi que les termes du protocole sanitaire et les prochaines échéances du déconfinement décidées par le Gouvernement, dans le cadre desquelles le protocole pourra être amené à évoluer. Le collectif Culture Bars - Bars et l'Umih soutiennent l'action de la Ville et de la Préfecture en matière de sensibilisation, de contrôle et de sanctions, si de nouveaux désordres devaient être observés.

Dans les prochains jours, un travail sera effectué pour la reprise des concerts en terrasses, dans le respect du protocole sanitaire en vigueur.

---

## Protocole sanitaire pour l'exploitation des restaurants et débits de boisson à Rennes

Pour mémoire, la vente d'alcool à emporter est réglementée à Rennes (arrêtés préfectoral et municipal), l'utilisation des contenants en plastique à usage unique, et la consommation d'alcool sur la voie publique sont interdits.

### → Du 19 mai au 9 juin 2021

La consommation n'est autorisée que pour les clients disposant d'une place assise. Les tables ne peuvent accueillir plus de 6 personnes venant ensemble, et doivent être espacées. Il est recommandé d'arrêter le service à 20 h 30 de manière à respecter le couvre-feu de 21 h.

La jauge de chaque établissement est fixée en fonction de la surface dont il dispose, à raison de 2 m<sup>2</sup> par personne (par exemple, pour une terrasse de 60 m<sup>2</sup>, il est possible d'accueillir 30 personnes).

L'extension des terrasses doit faire l'objet d'une demande ([voir les informations pratiques sur cette page](#)) et requiert l'adhésion à la [charte d'accompagnement à la réouverture, qui devra être affichée dans l'établissement](#).

La commande et la consommation au comptoir sont strictement interdites.

### → Du 9 juin au 30 juin (sous réserve des décisions gouvernementales)

La surface requise par personne sera abaissée à 1 m<sup>2</sup>, et la jauge terrasse reviendra à 100 %, (soit, pour une terrasse de 60 m<sup>2</sup>, la possibilité d'accueillir 60 personnes assises). À l'intérieur, les salles pourront à nouveau accueillir la clientèle (assise, et à 50 % de la jauge). Il sera recommandé d'arrêter le service à 22 h 30 de manière à respecter le couvre-feu de 23 h.

La mise en place du QR Code ou d'un cahier de liaison à proposer aux clients à l'intérieur de l'établissement sera recommandée.

La commande et la consommation au comptoir sont strictement interdites

### → À partir du 30 juin (sous réserve des décisions gouvernementales)

La consommation sera possible en terrasse et en intérieur dans l'ensemble des établissements de restauration, sans qu'aucune jauge ne restreigne la capacité d'accueil. Le nombre de convives admis à table ne sera plus limité à 6.

---

## Contacts presse

- UMIH : [pascale.guessart@umih35.com](mailto:pascale.guessart@umih35.com)
- Collectif Culture Bars - Bars : David Milbéo – [david@bar-bars.com](mailto:david@bar-bars.com) – 06.71.10.90.83
- Service de presse de Rennes, Ville et Métropole : [prescom@rennesmetropole.fr](mailto:prescom@rennesmetropole.fr) – 02.23.62.22.34